



Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

Avis public

Avis de motion – Règlement 2017-14 relatif à la rémunération du personnel électoral lors d'une élection ou d'un référendum

Avis de motion est donné par la conseillère Emmanuelle Bagg qu'à une prochaine séance soit présenté pour adoption le règlement 2017-14 relatif à la rémunération du personnel électoral lors d'une élection ou d'un référendum.

Ce règlement a pour objet d'établir la rémunération payable au personnel électoral lors d'une élection ou d'un référendum.

Les membres du conseil ayant en main le projet de règlement, il y aura dispense de lecture.

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,
Ce 8^e jour du mois d'août 2017

Sylvie Chaput
Directrice générale et secrétaire-trésorière